



Conseil municipal du lundi 31 août 2020

à la mairie | Convoqué le 20 août 2020 | début de séance à 20:00

COMPTE RENDU

Présents (10) : Mmes Régine DELUCA, Annabelle TAIX [aT] et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND, Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON, Romain NOEL [rN], Michel PHILIP et Bernard RENOY [bR]

Absent excusé (1) : M. Alexandre BORRELLY

Public (3) : Mme LARROQUE P., MM. MINI J-L. et NOËL P.

Secrétaire de séance : [rN]

1. Budget eau : décision modificative N°1

Le maire signale que lors du vote des budgets primitifs lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020, une ligne de dépense d'un montant de 8300€ a été oubliée, concernant des travaux de goudronnage au hameau des Siblets. Cette ligne doit impérativement être inscrite dans les dépenses du budget « investissement eau » et compensée par une ligne de recette équivalente. Il est souligné que la facture a déjà été payée.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

2. Travaux voirie et zones de tri

3 points sont évoqués :

1) Sur la parcelle n° C907b achetée l'an dernier au-dessus de la Méridienne, le maire expose un projet d'aménagement de parking permettant le stationnement de 11 voitures en épi le long de la voie communale avec pose d'un mur en blocs de béton permettant la retenue de terre. La question se pose concernant la disposition exacte des emplacements, la gêne éventuelle occasionnée pour la circulation des véhicules et l'aspect esthétique du mur de soutènement nécessaire. [yB] propose que les véhicules soient stationnés parallèlement à la route et qu'une zone en épi soit implantée sur le chemin qui mène à la Méridienne. La commission « travaux/voirie » va se réunir pour étudier le projet plus en profondeur en accord avec les différentes contraintes techniques et réglementaires, décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

2) Il est proposé que les « conteneurs colonne » (à enfouir) qui nous ont été fournis par la CCSPVA soient installés non pas sur la parcelle n° C907b mais plutôt sur la parcelle n° A874, à savoir sur la zone de parking gravillonnée située à

proximité de la mairie, juste en arrière et en contrebas de la zone de tri actuelle. Cela sera plus esthétique à cet endroit et les places de parking perdues seront récupérées au niveau de la zone de tri actuelle. Le coût d'installation est pris en charge par la CCSPVA qui a donné son accord concernant l'emplacement.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

3) Il est proposé que la zone de tri actuelle à la sortie du hameau du Blanchet soit maintenue à cet endroit et non déplacée au-dessus de la Méridienne. C'est une zone de passage logique et qui préserve le terrain constructible n° C907b qui pourra être aménagé autrement au besoin. En sortie des Blanchets les conteneurs sont trop près de la RD4 et gênent le passage des véhicules qui tournent sur l'épingle à ce niveau. Pour améliorer l'esthétique et la circulation il est proposé de reculer les conteneurs de ±2,5m en dedans de la parcelle communale n° C130. Ceci nécessite de tuber le fossé, d'abattre un pin et 3 petits acacias et de niveler la zone. Des devis ont été faits pour un montant de 1275,87€, les employés municipaux se chargeront des travaux après déplacement temporaire des conteneurs. Une subvention FODAC peut encore être déposée avant le 15 octobre. Les modifications de position des zones de tri n'ont aucun impact sur le nombre de zones de tri sur la commune.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

3. Travaux école

Après l'isolation du plafond réalisée par quelques bonnes volontés de la commune en août, la pose d'une pompe à chaleur est proposée. Sur les conseils de [eG], spécialiste en la matière, nous nous orientons vers le choix de pose d'un système de dernière génération. Le devis s'élève à 7354,50€ HT, une subvention de 5148,15€ est demandée au titre du FRAT, l'autofinancement s'élèvera donc à 2206,35€. Il est rappelé que vu le montant des factures d'électricité de l'école, l'amortissement se fera très rapidement, même en l'absence de subvention. La pose aura lieu courant novembre 2020.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement, de demander une subvention au titre du FRAT et d'effectuer les travaux même en l'absence de ladite subvention.

✓ Vote (7 pour / 2 contre / 1 abstention)

4. Entretien lampes UV

Le contrat quinquennal d'entretien du système UV de désinfection de l'eau potable par la société SOPEI est arrivé à échéance. Une demande de devis comparatif a été faite lors de la séance du conseil municipal du 27 juillet dernier. Il est proposé de signer un nouveau contrat avec « Les Techniciens de l'Eau » dont le devis est inférieur à prestation égale (SOPEI 4650€ TTC, TdE 3615€ TTC).

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

5. Désinfection et compteurs de sortie des réservoirs

1) Le curage des réservoirs et leur désinfection sont à faire tous les ans mais n'ont plus été réalisés depuis 2018. Il est proposé que les employés communaux s'en chargent au printemps comme dans de nombreuses autres communes. Ceci nécessite une habilitation particulière (CATEC) ainsi que des outils et équipements de protection adaptés. Renseignements vont être pris pour évaluer si l'idée est possible, car le nettoyage revient à plus de 4000€/an pour nos 6 réservoirs. Décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal une fois toutes les informations requises en notre possession.

2) Décision du conseil municipal est prise pour demander une subvention de 1059,15€ (30% du devis de 3530,50€) au Département concernant l'installation de compteurs de sortie de 3 réservoirs.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

6. Dénomination des rues et numérotation

La dénomination des voies et la numérotation des habitations est devenue impérative. Il est proposé de travailler en ce sens avec les services de La Poste qui sont les meilleurs connaisseurs du terrain sur ce sujet. Un pré-diagnostic a été fait par La Poste pour un montant de 3345€HT, imputables à ±90% au budget 2021. Il n'y a pas de subvention disponible pour cet investissement sur Venterol.

À nous de donner un nom aux 27 voies de la commune, pour cela il est proposé de créer une commission citoyenne temporaire constituée d'habitants non élus provenant de nos différents hameaux (1 à 2 par hameau). Il est demandé aux volontaires de se faire connaître auprès de la mairie. Une fois les noms proposés en fonction des us et coutumes, des documents cadastraux, IGN et autres, le conseil municipal tranchera. La poste déterminera les numéros attribués et transmettra aux habitants et aux administrations leur « nouvelle adresse ». Le choix des plaques et poteaux de rue ainsi que l'aspect des plaques de numéros à apposer sur les habitations sera envisagé en fin de procédure, celle-ci durant en moyenne 9 mois.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

7. Matériels

Décision de demande de subvention de 7840€ au titre du FRAT* pour l'achat d'une gravillonneuse auto-chargeante à monter sur le tracteur (total 11200€HT, dont autofinancement 3360€). En cas d'absence de subvention, elle ne sera pas achetée.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

Lors de l'achat à la société Bialler de Briançon du camion Mitsubishi Fuso Canter 6C18 en remplacement du camion AEBI MT 720 initialement commandé, il a été « loué » un camion de remplacement d'avril 2018 à avril 2019. La revente du camion a été envisagée, mais sa valeur à la revente après expertise se trouve particulièrement faible au vu du prix d'achat, du peu d'âge et de kilomètres du camion. Le maire demande autorisation au conseil municipal d'aller demander des explications claires et précises au directeur de la société Bialler. Le conseil municipal approuve et rdv sera pris dès que possible, le maire se fera accompagner de Richard UBAUD qui connaît le dossier.

* Fonds Régional d'Aménagement du Territoire

8. Subvention bacheliers

Une subvention d'un montant de 500€ est attribuée depuis 2019 (DE 032 CM 23/05/2019) aux jeunes de Venterol qui effectuent des études post bac. Le conseil municipal après réflexion et délibération décide que cette subvention doit continuer à être versée, mais uniquement lors de la première année d'études afin de pouvoir maintenir une meilleure équité entre tous les demandeurs quelle que soit la durée de leurs études, et pour garantir un maintien de la subvention dans le futur, au vu des baisses de dotations et d'économies obligatoires à réaliser. [aT] fait remarquer que c'est injuste pour les familles qui ont déjà fait la demande pour 2020/2021, cependant il est considéré que leur verser la subvention deux années de suite serait là encore une rupture d'équité avec les prochains demandeurs.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

9. Bail et subvention crèche

Il est proposé d'établir un bail de location entre le SIVU Piégut-Venterol (crèche) et la commune. Le montant du bail est fixé à 700€ mensuels, la commune ne prendra plus en charge les travaux d'entretien locatif comme actuellement. Le

temps de travail des employés communaux pour ces entretiens sera facturé au SIVU par la commune sur base d'un carnet d'entretien tenu par le personnel de la crèche et les employés communaux. La subvention qui sera versée à la crèche par les deux communes s'en tiendra à une réelle subvention d'équilibre annuelle variable d'une année sur l'autre. L'argent du loyer servira à effectuer des travaux d'amélioration thermique du bâtiment ou autres travaux légalement à charge du propriétaire.

✓ Vote à l'unanimité (10 pour / 0 contre)

Le maire signale au conseil municipal que le SIVU crèche a décidé à l'unanimité d'engager une nouvelle employée mi-temps qui travaillera d'une part à l'encadrement des enfants environ 12h/sem. et effectuera le ménage en interne 5h/sem. Cette solution permettra de supprimer les heures supplémentaires majorées effectuées par les actuelles employées de la crèche mais aussi permettra d'effectuer le ménage « en interne » afin de mieux répondre aux exigences sanitaires actuelles qui sont de plus en plus contraignantes et vouées à perdurer. La convention de délégation entre le SIVU et la commune est rompue à la demande du SIVU, dès lors l'employée communale qui effectuait ce nettoyage sur base d'heures complémentaires non contractuelles n'aura plus à le faire, ses HC n'ont dès lors plus à être. [aT] exprime qu'elle n'aurait pas voté pour ce choix au conseil du SIVU crèche si elle avait pu y participer (horaires de réunion incompatibles avec son emploi du temps professionnel).

10. Questions diverses

- Pont de l'Archidiacre : le président du Département 05 en réponse au courrier du maire, annonce que des travaux de purge de la paroi seront effectués fin de l'été, qu'une étude de réaménagement du carrefour avec la D900 est planifiée cet automne et que cette dernière précisera les modalités de stabilisation de la paroi.
- 4 demandes d'enfouissement de réseau ont été demandées au SDE04 pour la campagne 2021, rien ne garantit qu'ils seront effectués car non prioritaires.
- Le maire demande que la commission « Travaux/voirie » se réunisse au plus tôt pour étudier les possibilités d'aménagement des zones de stationnement aux Périers, aux Tourniaires et aux Blanchets.
- Le maire demande que la commission « Urbanisme » se réunisse après reprise de contact par le maire avec le prestataire en charge d'élaborer le PLU.
- Le maire demande que la commission « École/petite enfance » se réunisse pour reprendre le dossier nouvelle école.
- Mme Barbara TAIX a fait une demande d'éclairage public aux Bôles car l'accès à l'abri bus se fait dans le noir en hiver et représente un danger pour les enfants prenant le car scolaire, la commission « travaux/voirie » donnera les résultats de l'examen du dossier au prochain conseil municipal.
- Rallye « Tour des Alpes » : le maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation sur la route d'Urtis le 24 septembre 2020 entre Curbans et la route des Siblets de 12h30 à 14h50.
- Coupe affouagère : les dispositions vont être prises courant septembre pour aménager l'accès.
- [rN] propose l'envoi d'une lettre au Ministère de la Transition Ecologique concernant l'état préoccupant des services téléphoniques (lignes fixes et ADSL) sur l'ensemble de la commune.
- Pierre NOEL, représentant Marie-Josée ROUX, demande un état des lieux concernant la propriété, potabilité et autres caractéristiques des fontaines de la commune.

Fin de séance à 22:45